

# Commune de LAGOS



## PLAN LOCAL D'URBANISME

---

### 2- PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

---

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 octobre  
2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

---



Agence Publique de Gestion Locale  
Service d'Urbanisme Intercommunal  
Maison des Communes – rue Auguste Renoir -B.P.609-64006 PAU CEDEX  
Téléphone 05.59.90.18.28 -----Télécopie 05.59.84.59.47

<b>LES OBJECTIFS DU PLU DE LAGOS.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Désenclaver les cœurs d’îlot et organiser l’urbanisation future .....</b>	<b>3</b>
1.1.1. <i> Limiter la consommation d’espace et éviter la banalisation du paysage.....</i>	3
1.1.2. <i> Définir un schéma d’aménagement de l’enveloppe des parties actuellement urbanisées.....</i>	3
<b>1.2. Préserver les grandes unités paysagères et un environnement de qualité .....</b>	<b>5</b>
1.2.1. <i> Conforter le caractère agricole et rural de Lagos .....</i>	5
1.2.2. <i> Avoir une gestion économe de l’espace et le respect des grands équilibres du territoire.....</i>	5
<b>1.3. Favoriser le dynamisme de la vie locale .....</b>	<b>6</b>
1.3.1. <i> Compléter et améliorer le réseau d’équipements et d’espaces publics.....</i>	6
1.3.2. <i> Maintenir un niveau de population suffisant pour alimenter le fonctionnement associatif et l’usage de ces équipements.....</i>	6
1.3.3. <i> Permettre la construction de logements neufs et l’accueil d’une population diversifiée .....</i>	6
<b>SYNTHESE : PARTI D’AMENAGEMENT GENERAL DU TERRITOIRE COMMUNAL .....</b>	<b>7</b>

---

# LES OBJECTIFS DU PLU DE LAGOS

---

## 1.1. Désenclaver les cœurs d'îlot et organiser l'urbanisation future

---

### 1.1.1. Limiter la consommation d'espace et éviter la banalisation du paysage

---

L'urbanisation contemporaine de Lagos se caractérise par un phénomène de constructions diffuses implantées de manière linéaire le long des axes de circulation est-ouest. Le diagnostic a permis de constater l'absence de lien fonctionnel entre les différents quartiers issus de cette urbanisation, ce qui nuit au lien social.

Afin d'enrayer cette tendance, la Commune souhaite utiliser les outils du PLU pour organiser l'urbanisation à venir sur les terrains enclavés à l'est de la RD 121, en liaison avec le bourg et ses extensions existantes, le long des rues de Peyrelongue et des Aragnous. Des orientations d'aménagements et des emplacements réservés au bénéfice de la Commune permettent de répondre à cet objectif.

### 1.1.2. Définir un schéma d'aménagement de l'enveloppe des parties actuellement urbanisées

---



*Schéma du projet d'aménagement des extensions du bourg à l'ouest*

Les outils du PLU (emplacement réservé et orientation d'aménagement) permettent la définition d'un schéma de fonctionnement des extensions situées à l'ouest du village et de la RD 212. Il s'agit de désenclaver les terrains situés en cœur d'îlot tout en les reliant aux quartiers existants et en marquant physiquement la limite entre zones agricoles et urbanisées à l'ouest du village.

Le réseau viaire à créer est organisé autour d'un axe structurant orienté est-ouest parallèle aux rues de Peyrelongue et des Aragnous, relié à ces deux axes par des liaisons nord-sud successives. Les principales d'entre-elles sont situées à l'ouest du village : la première relie entre elles, du nord au sud, la rue Peyrelongue, l'axe transversal à créer, la rue des Aragnous et la RD 145 ; la seconde a vocation à marquer la limite entre le village et la plaine agricole du Gave de Pau.

Si le gabarit des voies à créer doit être suffisant pour accueillir les nouvelles constructions prévues dans le cadre du PLU, il ne doit pas être trop important afin de limiter le phénomène de trafic de transit qui pourrait survenir entre la RD 212 et les RD 145 et 938. De plus, ces voies doivent permettre la sécurité des accès et de tous les modes de déplacement, y compris les déplacements doux.

---

## 1.2. Préserver les grandes unités paysagères et un environnement de qualité

---

### 1.2.1. Conforter le caractère agricole et rural de Lagos

---

Les habitants de Lagos sont très attachés au contexte rural du territoire communal. Cette caractéristique est favorisée par la présence d'espaces agricoles à l'est et à l'ouest du bourg, par des espaces naturels de grande qualité, sur les coteaux boisés à l'est du Lagoin, ainsi que par la présence d'un bourg aux caractéristiques architecturales traditionnelles préservées.

### 1.2.2. Avoir une gestion économe de l'espace et le respect des grands équilibres du territoire

---

Le PLU doit s'attacher à préserver le contexte rural de la Commune, dans le respect des principes de gestion économe de l'espace et de préservation des grands équilibres définis par le Code de l'Urbanisme.

Il s'agit de pérenniser une activité agricole diversifiée sur les plaines du Gave de Pau et du Lagoin, respectivement à l'ouest et à l'est du bourg. Ainsi, l'urbanisation doit être le plus groupée possible de manière à limiter l'occupation agricole du sol à l'ouest du village. Cette démarche s'inscrit dans un enjeu global de protection des terres agricoles périurbaines.

Les berges du Lagoin et coteaux du Gave de Pau qui constituent les espaces naturels de Lagos doivent aussi être protégés. La Commune souhaite préserver les sites identifiés en tant que ZNIEFF ou Natura 2000.

---

## 1.3. Favoriser le dynamisme de la vie locale

---

### 1.3.1. Compléter et améliorer le réseau d'équipements et d'espaces publics

---

La Commune de Lagos est soucieuse de préserver et de développer le dynamisme de la vie locale. Celle-ci s'épanouit à travers le fonctionnement de différentes associations, autour d'équipements, de services et d'espaces publics existants (école, mairie, terrain de sport, salle polyvalente, berges du Lagoon), à créer (maison des associations dans le bourg ou aménagement d'une place publique au cœur des extensions par exemple) ou à améliorer (agrandissement de la salle polyvalente, création d'une aire de stationnement aux abords du terrain de sport par exemple).

### 1.3.2. Maintenir un niveau de population suffisant pour alimenter le fonctionnement associatif et l'usage de ces équipements

---

Le dynamisme des associations et la pérennisation de l'usage des équipements publics nécessite un niveau de population suffisant. La Commune ne souhaite pas connaître une hausse importante de sa population. Il s'agit simplement de maintenir son niveau actuel, voire de permettre une légère augmentation, afin de tendre vers, mais pas forcément d'atteindre, les 500 habitants.

### 1.3.3. Permettre la construction de logements neufs et l'accueil d'une population diversifiée

---

Afin de permettre le renouvellement et une légère augmentation de la population, la Commune ne souhaite pas étendre, à moyen terme, l'enveloppe des parties actuellement urbanisées de son territoire. La construction de nouveaux logements ne sera rendue possible que par le désenclavement des terrains situés entre les rues de Peyrelongue et des Aragnous afin de dégager des disponibilités foncières.

# SYNTHESE : PARTI D'AMENAGEMENT GENERAL DU TERRITOIRE COMMUNAL

